

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010**

En exercice	27	<i>L'an deux mil dix, le cinq juillet, à vingt heures, les membres du Conseil</i>
Présents	23	<i>Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson</i>
Absents	4	<i>après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE,</i>
Procurations	3	<i>Maire.</i>
Votants	26	<i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMETAYER Claude. Mme</i>
Date de convocation		<i>VINOUSE Maryvonne. Mr ALIX Roger. Mme GUÉRIN Annick. Mr LOILIER</i>
28 juin 2010		<i>Pierre. Mr BASQUIN Marc. Mr COUREUIL Daniel. Mr GANCHE Jean-Luc.</i>
		<i>Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr FAGUAIS Lucien. Mr TOUQUETTE Pierre.</i>
		<i>Mr TRÉCAN Louis. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF</i>
		<i>Chantal. Mme DANARD Valérie. Mr LECHAT Marc. Mr GAZENGEL Michel.</i>
		<i>Mme COLLIN Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-</i>
		<i>Christine. Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i>Absents : Mme FILLATRE Annick. Mr PERRIN Nicolas. Mr DAVOINE Louis.</i>
		<i>Mr SIMON Claude.</i>
		<i>Procurations : Mme FILLATRE à Mr LEMETAYER. Mr PERRIN à Mr</i>
		<i>TOUQUETTE. Mr DAVOINE à Mme THEAULT.</i>
		<i>Secrétaire de séance : Monsieur TOUQUETTE Pierre</i>

2010/66 Réalisation d'un emprunt

Vu les différentes propositions transmises par les établissements bancaires,

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- retenir la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour un emprunt de 600 000 € pour le budget principal et 200 000 € pour le budget du service des eaux,
- de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution des prêts suivants :
- long terme de 600 000 € d'une part sur le budget principal et 200 000 € d'autre part sur le budget du service des eaux, destinés à assurer le financement des projets et dont le remboursement s'effectuera :
- en 25 années, au taux fixe de 3,42 % l'an, en amortissement constant du capital, selon une périodicité trimestrielle,
- avec des frais de dossier de 300 € pour l'emprunt budget général et 100 € pour l'emprunt sur le budget du service des eaux,
- de prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement en tant que besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

2010/67 Cession logement 1 rue Claude Monet

Vu la délibération 2010/39 autorisant la vente, le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Monsieur Anthony BRIQUET pour la cession de l'immeuble sis 1 rue Claude Monet et désigne Maître Serrand comme notaire.

2010/68 Acquisition de la parcelle 331 AB 33 p

Vu l'estimation des Domaines,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle 331 AB 33p (environ 360 m²) au prix de 1.50 €/m², autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à la transaction et désigne Maître Serrand comme notaire.

2010/69 Modification du règlement de l'école de musique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le règlement de l'école de musique sur le point suivant : les élèves pourront être admis en cours de solfège à partir de 7 ans et en cours individuel d'instrument à partir de 8 ans.

2010/70 Augmentation des tarifs de cantine et garderie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les tarifs de cantine et de garderie à partir du 1^{er} septembre 2010 de la façon suivante :

Catégorie	Tarif voté
Elève maternelle domicilié à Pontorson	2.30
Elève maternelle domicilié hors Pontorson	2.65
Elève élémentaire domicilié à Pontorson	2.75
Elève élémentaire domicilié hors Pontorson	3.20
Enseignant, intervenant extérieur	4.35
Garderie Pontorson (matin ou soir)	0.60
Garderie hors Pontorson (matin ou soir)	0.80

2010/71 Admissions en non valeur

Vu la demande du comptable public, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la somme de :

268.15 € correspondant à la redevance cantine/garderie/études surveillées de Mr et Mme Quenault.

229.86 € correspondant à la redevance eau et assainissement de Mr et Mme Quenault 2006 à 2008.

2010/72 Cession d'une parcelle au GIP buanderie inter hospitalière de la Baie

Vu l'estimation des Domaines,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de céder au GIP buanderie inter hospitalière de la Baie une parcelle de 6085 m² pour un prix de 6 € /m², autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et autres pièces nécessaires à la transaction et désigne Maître Serrand comme notaire.

2010/ 73 Suppression et création de postes :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Supprimer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC (13/20ème)
- De créer :
 - Un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 2/20ème, spécialité cuivres
 - Un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 4/20ème, coordination école de musique, direction d'ensembles
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC 5/20ème, solfège
 - Un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 2/20ème, spécialité cuivres
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC 4/20ème, coordination école de musique, direction d'ensembles
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC 5/20ème, solfège

A compter du 1^{er} octobre 2010.

2010/74 Décision modificative

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2010/52 dans sa partie relative au service des eaux et d'adopter la décision modificative suivante :

6811-042 : + 8 000 €

021 : - 8000 €

023 : - 8 000 €

28182-040 : + 8 000 €.

2010/75 Subvention exceptionnelle à l'association Chœur de la Baie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une subvention de 44 € pour l'organisation d'un concert à Curey.

M. Touquette souhaite qu'un terrain sur le Grand Pontorson soit trouvé pour le stationnement de 8 à 10 caravanes afin que les gens du voyage ne stationnent plus dans l'enceinte du stade de Boucey. Monsieur le Maire fait part de son entretien de ce jour concernant les aires de grand passage avec le Sous Préfet d'Avranches. La commission urbanisme est chargée de proposer des terrains.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,